



## Résiliation de contrat avec engagement

-----  
Par Natacha

Bonjour,

J'ai des pannes régulières d'internet. Je ne fais pas référence à quelques jours par ci, par-là mais depuis janvier 2022, il y a eu plus d'un mois et demi de panne.  
La précédente a duré un mois et cette dernière depuis 11 jours.

Cela impacte énormément mon activité professionnelle, travaillant à domicile j'utilise internet toute la journée. Je ne peux pas tout faire en partage de connexion, il m'est interdit de traiter certaines données confidentielles de cette façon.

Le problème est que je suis engagée encore 8 mois, il me demande donc 990 de frais de résiliation (495 pour l'abonnement fibre et 495 pour l'abonnement mobile).

N'y a-t-il aucun moyen de casser cet engagement en raison de leurs nombreux manquements ?

Qu'il y ait un engagement avec des frais je le comprends mais il devrait y avoir possibilité de rompre l'engagement sans frais, en cas de manquements de leur part. Comme ils le rompent avec nous si nous ne payons pas... Ça devrait fonctionner dans les 2 sens..

Je comprends très bien qu'une fois engagée, je ne puisse résilier à moindre frais par "caprice" mais n'existe-t-il pas des cas particuliers qui le permettent ?

Merci par avance de votre attention.

Natacha.